



# SOS DESMOÏDE

face à une  
maladie rare,  
patients et médecins  
décident d'agir...



La **tumeur desmoïde** est une **maladie rare** (350 nouveaux cas par an) due à la mutation d'un gène. **Agressive, invasive**, la tumeur qui s'installe en divers points du corps est **aussi invalidante**, elle se manifeste souvent par une **douleur chronique**. Elle est **imprévisible, difficile à soigner et à vivre au quotidien**. Il n'y a pas de remède connu à ce jour.

Sur ses **ressources propres** (cotisations des malades et des proches), l'association SOS DESMOÏDE, association de patients et de médecins soignants et/ou chercheurs, **a atteint ses premiers objectifs** :

- *Les malades nouvellement diagnostiqués bénéficient rapidement de la bonne filière de soins (notamment dans les 26 centres-experts anti-cancer répartis sur toute la France) et donc, de la prise en charge la plus pertinente.*
- *Les malades et leurs médecins ont, en temps réel, des informations fiables et exhaustives sur l'état des connaissances en France, mais aussi dans le monde.*



Nous devons continuer à faire avancer la recherche et à mieux connaître cette maladie pour proposer des **traitements efficaces**. Pour cela, vu le nombre restreint de malades, nous avons besoin de **soutiens extérieurs** : des particuliers ou des entreprises soucieux de voir leur générosité aller à une association prudente, réaliste dans sa gestion, ambitieuse dans ses objectifs, exigeante dans ses réalisations. **L'association SOS DESMOÏDE** est reconnue d'utilité publique et est habilitée à recevoir **des dons déductibles des impôts**. Après une déduction fiscale, un don de 100€ ne vous coutera que 34€.

**Pour soutenir et adhérer à l'Association, rendez-vous sur notre site :**  
<https://www.sos-desmoide.asso.fr>

**Suivez l'actualité de l'Association, sur Facebook et Instagram :**



<http://www.facebook.com/jejedesmoide/>  
<http://www.instagram.com/sosdesmoide/>



# SOS DESMOÏDE

face à une  
maladie rare,  
patients et médecins  
décident d'agir ...



## IMPÔTS SUR LE REVENU (IR)

**66%** DU MONTANT DE VOTRE DON EST DEDUCTIBLE  
DE VOTRE IR (*dans la limite de 20% de votre revenu imposable*)



## IMPÔTS SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI)

**75%** DU MONTANT DE VOTRE DON EST DEDUCTIBLE  
DE VOTRE IFI (*dans la limite de 50 000 €*)



## IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS (IS)

**60%** DU MONTANT DE VOTRE DON EST DEDUCTIBLE  
DE VOTRE IS (*dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires*)

**Pour soutenir et adhérer à l'Association, rendez-vous sur notre site :**  
<https://www.sos-desmoide.asso.fr>

**Suivez l'actualité de l'Association, sur Facebook et Instagram :**



<http://www.facebook.com/jejedesmoide/>

<http://www.instagram.com/sosdesmoide/>